§. II.

REMBOURSEMENT

Des dettes de l'Etat.

On a commencé le 27 de Janvier dernier, dans la grande ſalle de l'Hôtel de Ville de Paris, le tirage du rembourſement des dettes de l'État qui doit ſe faire cette année en exécution de l'Édit du mois de Décembre 1764. Ce tirage ſe continue ſans interruption, & doit être achevé à la fin de Fév. La liſte des effets ſortis paraîtra vers la fin du mois de Mars, & les rembourſemens commenceront au mois d'Avril 1766.

Soixante-deuxiéme Loterie de la Ville tirée le 25 Février 1766.

Numéros.	Lots.
89698. . . .	. . . 50000 ℔.
83294. . . .	. . . 20000.
81551. . . .	. . . 10000.
91881. . . .	. . . 10000.

Charge a vendre.

Charge de Sécretaire du Roi près le Parlement de Beſançon à vendre actuellement, & dont on pourra prendre poſſeſſion au mois de Mai 1767, terme de la vétérance du titulaire. Elle donne la Nobleſſe au premier dégré, exemption de tutelle, curatelle, logement des gens de guerre, de droit de quint, requint, franc-fief, de tous droits d'entrée ſur les bleds, vins, bois & autres denrées. Le prix eſt de 60000 ℔ dont on remettra à l'acquéreur les quittances de finances. Le revenu fixe eſt de 2352 ℔ outre le franc-ſalé qui eſt de 72 ℔, & le caſuel à chaque réception d'Officiers. On en tirerait encore davantage ſi on reſidait ſur le lieu. On donnera les plus grandes facilités pour l'ordre & les termes du payement. Il faut s'adreſſer à Lyon à M. Devilieu, Lieutenant Général d'épée, rue Sala.

Autre charge de Sécretaire du Roi, Audiencier, près de la Chancellerie du Parlement de Pau. S'adreſſer à Lyon à M. Morin, ancien marechal des logis du Roi à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Charge à vendre. Elle eſt du prix de 5 à 6000 ℔, elle porte exemption de tutelle, curatelle, guet & garde, & donne d'autres prérogatives. Elle rend plus de 4 pour cent. S'adreſſer à M. Guyot, Notaire, rue de Flandres à Lyon.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
Boſcheron,	6e.	G.	3
Maigret,	21e.	F.	4
Berthe,	24e.	F.	3
Billard,	32e.	L.	3
Aliſſan,	39e.	G.	3
De la Bretaiche,	40e.	F.	5

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1766.	Lundi 24.	Mardi 25.	Mercredi 26.
Ac. des Indes.	. . . . .	1310	. . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	437	437 . . . .
Prom. à 5 p ○/○.	. . . . .	14 ½	. . . . .
Prom. à 4 p ○/○.	. . . . .	. . . . .	37 . . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	997 ½ 95 . .	997 ½ 95 . .
L. de la 3e. L.	. . . . .	15	15 . . . .
	. . . . .	. . . . .	20 ½ . . . .
	. . . . .	. . . . .	25 ½ . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	8 ½	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	428. 30 . . .	430. 29. 28. .
Coup. d'an. .	FESTE.	84 ½	84 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	13 ½	13 ½ 2m. 13 ¾ 14. 3
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	34. 36. 10m .	34 ½. 35 ½ 5m.
Epoques. . .	. . . . .	. . . . .	16. 10e. 21 ½ .
Réc. Nouette. .	. . . . .	25 ½ 26 . .	25 ½ . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ○/○ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p ○/○ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 17

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 17

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 4 Mars.

AGRICULTURE.

§. I.

MÉTHODE

Pour ſemer la graine de pin de l'eſpèce moyenne qui croît naturellement dans les Landes du haut Maine, par la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.

LE pin réuſſit dans les terreins ſabloneux, maigres & arides, ſoit ſables mouvans, ſoit pierreux & graveleux qui produiſent la bruyere ; ſon progrès eſt cependant plus prompt & plus conſidérable dans les ſables gris, productifs & moins arides, comme le ſont ceux qui ſont aſſis ſur un fond de glaiſe; mais il ſe plaît principalement dans les expoſitions au Nord.

Si le terrein deſtiné eſt en bruyere, il eſt à propos de commencer par la brûler ſans ſe ſervir de l'écaubuage, ni la couper; on ſe contente d'y mettre le feu & de brûler ce qui eſt combuſtible dans la ſuperficie par un temps de gelée ſeche, ou dans l'été par un temps ſerein; mais toujours avec la précaution néceſſaire pour empêcher que le feu ne ſe communique aux bois & aux bleds voiſins; on marque à cet effet une enceinte au tour du terrein deſtiné, d'environ deux toiſes de largeur, dans laquelle on coupe exactement toute la bruyere qui s'y trouve, on l'enleve, on la jette au dedans & aſſez loin dans l'enceinte avant que de mettre le feu ; on a ſoin de le faire communiquer dans toutes les parties, lorſqu'il ne ſe porte pas de lui-même dans quelques endroits.

Si ce terrein eſt clos par des foſſés, on ſe contente en ce cas d'y couper les bruyeres trainantes ou autres arbuſtes rempans, de façon à couper toute communication au-delà des foſſés; & s'il faiſait des vents violens, on ſuſpendra le brulis juſqu'à ce qu'ils ſoient tombés.

Le terrein étant par-tout également brûlé dans ſa ſuperficie, on peut y mettre la charrue pour le labourer à rais plates à 3 ou 4 pouces de profondeur au plus; ce ſeul labour ſe fait en tout temps; le mieux ſerait à l'approche de la ſaiſon de ſemer la graine, qui eſt le mois de Mars par un temps ſerein, point orageux.

On jette alors la graine ſur la terre, le plus également poſſible, mais légerement & à peu près comme on fait pour celle du ſarrazin ou bled noir, qui eſt au tiers du froment, c'eſt-à-dire, les deux tiers moins de ce qu'on conſommerait de ſemence de froment dans un pareil eſpace; lequel étant ſemé, il convient de donner quelques coups de tranche ou de rateau ſur les mottes pour faire tomber les graines qui ſeraient reſtées deſſus à découvert, afin de les dérober à la voracité des oiſeaux qui en ſont friands.

Si on veut épargner une partie de la dépenſe du labour & de la ſemence, on ſe contente après le brulis de la bruyere, de faire tirer des coups de charrue les plus alignés qu'il ſe peut en forme de rayons à trois ou quatre pieds de diſtance ou environ les uns des autres; on répand la graine dedans & le long de ces rayons; par ce moyen la même quantité de graine triplera ou plus le même eſpace de terrein; cette façon forme des bois aſſez agréables.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Janvier dans les* GÉNÉRALITÉS *de la Rochelle & de Metz, & depuis le 15 Janvier au 15 Fev. dans celles d'Alençon & de Toulouſe.*

ALENÇON.				LA ROCHELLE.				METZ.				TOULOUSE.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
ALENÇON.	17	4	2	Barbezieux.	21			Longwy.	11	6	11	Aire.			
Argentan.	18							METZ.	11		6	Albi.	25*	4	
Bernay.	15	6		Cognac.	20*	6		Montmedy.	12	10		Beziers.	29	2	
Conches.	20*	12	6					Phalsbourg.	13	6	8	Carcaſſonne.	26	7	5
Domfront.	12*	15		LAROCHELLE.	22			Sarrebourg.	12			Caſtelnaudary	25	11	8
Falaiſe.	16	11						Sarlouis.	12			Caſtres.	28	11	6
Lizieux.	18	4		Marennes.	22*	15		Sedan.	14*	14		Lavaur.			
Mortagne.	17	1	6					Thionville.	12			Limoux.	28	16	6
Verneuil.	17	18		St. Jean d'Angely.	21	10	5	Toul.	11	9	8	Montpellier.			
								Verdun.	10	16		Narbonne.	29	18	6
				Saintes.	20	5		Vic.	9*	19	6	Niſmes.	34*	16	9
												Pezenas.	32	7	6
												TOULOUSE.	26	16	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	17	1	4	From. le ſep.	21.	6	1	From. le ſep.	11	18	6	From. le ſep.	27	16	
Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		1	6	Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	6	19	5	Avoine le ſ.	7	10	10	Avoine le ſ.	4	14		Avoine le ſ.	5	18	8
Foin le q.	2	1	3	Foin le quint.	1	10	10	Foin le q.	1	9		Foin le quint.	2	4	4
Paille le q.	1	8	3	Paille le q.		19	2	Paille le q.		15	11	Paille le q.		17	7

§. II.

MÉMOIRE ſur la plantation des ſaules, par M. Cardone, Curé d'Avioth dans le Pays Meſſin.

Faute de bois, les Laboureurs ne font point de chaux avec les pierres qui ſe trouvent en quantité ſur leurs terres. Ces pierres étant cuites & réduites en pouſſiere, leur ſerviraient d'un excellent engrais, & le champ qui en aurait été couvert produirait abondamment & ſans avoir beſoin d'autre engrais pendant 20 à 25 ans.

La plupart des Communautés de la ſubdélégation de Montmédi (excepté celle d'Avioth) ont des bois *communaux*, qui ſujets à la gruerie, ne leur rapportent qu'à peine leur chauffage : elles ont ſeulement quelques arpents dans la forêt de Merlanveaux qui appartiennent à l'Imp. Reine. En conſéquence du traité de Thionville, les Habitans ont l'*affonage*, ce qui peut faire par chaque ménage environ une corde de bois par an. Ce bois ne leur ſuffit pas pour paſſer leur hyver, & ils ne peuvent s'en ſervir à d'autres choſes ſans ſe priver de ce modique néceſſaire, particuliérement le Village d'Avioth qui n'a que quatre arpens dans cette forêt, dont l'exploitation étant

mîſe en adjudication, enleve par les frais la plus grande partie de ce que l'on devrait avoir, puiſqu'Avioth, de ſes quatre arpens, n'a pas plus de 130 cordes.

Pour mettre les Communautés en état d'engraiſſer leurs terres avec de la chaux ſans être obligées de brûler le bois qui leur eſt néceſſaire pour le chauffage, il leur faudrait d'autre bois, & ils pourront le trouver s'ils ont une grande quantité de ſaules.

Les Cultivateurs connaiſſent ſix eſpèces d'engrais, 1°. La chaux pour les terres fraiches qui ne produiſent que des genets, 2°. La cendre pour les prés, ce qui les rend très-fertiles & leur fait produire d'excellentes herbes, 3°. L'engrais des *eſſarts*, c'eſt-à-dire, des champs qui après avoir été 10 à 15 ans en herbes, ſont brûlés avec la terre & le gazon, puis réduits en cendre, répandue par-tout le canton, l'engraiſſe de façon qu'il produit beaucoup & n'a pas beſoin d'autre engrais pendant pluſieurs années. Or, pour ces trois engrais de chaux, de cendre & d'*eſſarts*, il faut du bois. On le trouvera dans les ſaules, & par ce ſecours le Laboureur qui n'aura plus peur de brûler à cet uſage utile, le peu de bois qu'il a des forêts *communales* & de *Merlanveaux*, emploiera les ſaules qui ſeront venus ſur ſon terrein.

Les trois autres eſpèces d'engrais ſont le fumier qui eſt propre à toutes terres mais qu'il faut renouveller tous les 3 ans; la marne blanche bonne à toutes terres & qui dure 30 ans ſans autres engrais: il y en a une quantité prodigieuſe ſur les terres de l'Impératrice Reine dans le bois de Merlanveaux, à une lieue & demie d'Avioth. Il ſerait bien avantageux d'avoir la permiſſion d'en tirer.

La marne bleue enfin qui ſe trouve dans certains cantons de ce Pays qui eſt meilleure encore que la blanche, qui dure plus long-temps, qui eſt propre à toutes terres mais dont il faut le double.

On ſent donc l'utilité qu'on retirerait d'une plantatation de ſaules; mais je penſe qu'il faudrait en même-temps que les Magiſtrats donnaſſent des Ordres pour tâcher d'empêcher les vols qui ſe font de ce bois pendant la nuit.

COMMERCE.

§. I.

SUITE *du commerce de la Mer Baltique.*

DANNEMARK.

LEs marchandiſes étrangeres qui ſe vendent le mieux dans le Dannemarck ſont:

Le ſel (celui d'Eſpagne & de Portugal eſt préféré à celui de France) les vins & les eau-de-vie de France, du papier (il s'y en importe une grande quantité) des étoffes d'or & d'argent, des étoffes de ſoie & de laine, principalement celles de Hollande, des épices & des drogues.

EXPORTATION.

Les marchandiſes que le Dannemarck exporte, & que l'on tire preſque toutes de Zeelande, ſont:

Le ſuif, le chanvre, la morue, le cabillau, le froment & le ſeigle.

Il n'y a point aux environs de Copenhague de marchandiſes propres au grand commerce. Il ne ſort gueres de la Zeelande que des Vaiſſeaux chargés de grains pour l'Étranger.

Par le moyen de la Norwege, les Danois fourniſſent à la Grande-Bretagne, à la Hollande, à la France & à l'Eſpagne une ſi grande quantité de bois de ſapin, de planches, *&c.* qu'ils en chargent plus de 2000 Vaiſſeaux par an, & il leur en revient ſept huitiémes au moins de la valeur en argent comptant.

Ce commerce de bois eſt très-préjudiciable à l'Angleterre. Elle devrait faire conſtruire de gros Vaiſſeaux, comme ceux des Danois & des Suédois, ſur leſquels elle pourrait apporter les bois de ſes Colonies de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-Écoſſe & de Terre-Neuve, elle augmenterait par là ſa navigation & ſe délivrerait de cette branche onéreuſe de ſon commerce avec le Dannemark.

Ce Pays ne produit pas beaucoup de chêne, ce bois y eſt cependant meilleur que par-tout ailleurs.

La Norwege vend chaque année pour plus d'un million de rixdales de ſapin, il y

a des mâts qui coutent 100 & 200 rixdales la piece.

Il s'exporte chaque année de Bergue en Norwege, entre 70 & 80 mille peaux de chamois en vert, & près de 1000 peaux apprêtées.

PRUSSE.

Il s'exporte de Colberg une quantité conſidérable de ſel, ce qui fait un gros revenu à l'Électeur de Brandebourg.

Le Port de Leibnick exporte auſſi de l'ambre jaune qui ſe trouve abondamment dans ce Pays, du miel & de la cire, des grains, des munitions navales, de l'eſturgeon, de l'huile de poiſſon, du fil à faire de la toile, des cordages; ce Port eſt comme Dantzick toujours rempli de Vaiſſeaux de toutes les Villes maritimes commerçantes, même d'Eſpagne & de Portugal.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

DE LISBONNE, *le* 28 *Janvier* 1766.

Le 23 Janvier la Frégate Françaiſe la *Legere*, Capitaine *de Briqueville*, eſt entré dans ce Port à ſon retour de Cadix, & elle a remis à la voile le 27 pour ſe rendre à Breſt, lieu de ſa deſtination.

DE MARSEILLE, *le* 18 *Fév.* 1766.

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port du 10 au 16 Fev. 1766, 37 bâtimens Français & 10 Étrangers allant à Martigues, à Agde, à Toulon, à Cette, à Hieres, à Frejus, à Cannes, à Nice, à Oneille, à Gênes, à la Baſtie, à Senari, à Veniſe, en Eſpagne, à Valence, en Italie, à Mahon, à Tunis, au Levant, au Port-au-Prince.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce même Port & dans le même eſpace de temps 59 bâtimens Français & 32 Étrangers venant de Terre-Neuve, de la Martinique, du Port-au-Prince, du Cap Français, de la Guadaloupe, de Dantzick, de Middelbourg, de Stockholm, de Gottembourg, d'Amſterdam, de Roterdam, de Londres, de Linn, de Dunkerque, de S^t. Valery, du Havre, de Rouen, de Honfleur, de S^t. Malo, de Nantes, de la Rochebernard, de Bordeaux, de Liſbonne, de Cadix, de Carthagene, d'Alicante, de Smyrne, de Safi, de Salonique, de Georgenti, de Tunis, de l'Alicate & de l'Eſcuillette en Sicile, de Livourne, de Caſtellamare, de l'Iſle marine en Corſe, de Porto-Farino, de Gênes, de Diano, de Port Maurice, de la Bourdiguieres, de Nice, de Cannes, d'Aiguemorte, de Canet en Rouſſillon, de Menton, de Frejus & de Toulon. La plus grande partie de leur cargaiſon conſiſte en bled & en huile; le reſte en diverſes autres marchandiſes.

DE BAYONNE, *le* 18 *Fév.* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port du 3 au 16 Février 1766, pour le grand Banc de Terre-Neuve, des vivres & petricheries; — pour Liſbonne, 2050 conques de ſeigle & 400 conques de bled d'Inde; — pour S^t. Ander, 114 bariques de vin, 5 futailles de jambons & 600 conques de bled d'Inde; — pour Bruges, 175 bariques de vin & 30 bariques d'eau-de-vie; — pour S^t. Giller, 1500 planches de pin & 4 quintaux de fer; — pour Landernau, 14 milliers de reſine & 60 pains de bray; — pour Nantes, 31 milliers de reſine, 40 barils de bray gras & 550 planches de pin; — pour Rouen, 131 balles de laine & 43 tonneaux de bois de menuiſerie.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port du 3 au 13 Février 1766, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, d'Amſterdam, 12654 fromages & 3500 nates; — de Bilbao, 8 barriques de vin de retour, 15 barils de figues, une balle de papier, 2 paquets de morue ſeche, 6 barils, 1 caiſſe & 2 paquets de diverſes marchandiſes; — de Coliendres, 1500 oranges aigres, 1200 oranges douces & 1000 citrons; — de Camaret, 242 bariques de ſardines; — de S^t. Jean-de-Luz, 700 fanegues de ſel; — d'Oleron, 43 muids, 12 boiſſeaux de ſel; — de Marſeille, 736 caiſſes & caiſſons de différentes marchandiſes.

DE NANTES, *le 22 Février 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 15 au 21 Février 1766, 19 Navires Français & 3 Étrangers. Parmi les premiers, 8 venaient des Colonies, ſçavoir, la *Ducheſſe de Choiſeul* de 200 tonneaux, Capitaine *Roumin*, parti de la Martinique; la *Nourrice*, de 500 tonneaux, Capitaine *Gilbert* & les *Bons Amis*, Capitaine *Delbois*, partis de la Guadaloupe; le *Commerce*, Capitaine *Perron*, & la *Ville des Cayes*, Capitaine *Sement*, partis des Cayes S^t. Louis; la *Paix*, Capitaine *Baulon*, & le *Mercure*, Capitaine *Perous*, partis du Port au Prince, & le S^t. *Michel*, Capitaine *Hardy*, parti du Cap, tous les 8, chargés des marchandiſes ordinaires des Colonies, les autres venaient de Konigſberg, de Hollande, du Banc de Terre-Neuve, de Liſbonne, de S^t. Malo, de la Rochelle & de Rouen avec différentes ſortes de marchandiſes & des morues.

DE LA ROCHELLE, *le 22 Fév. 1766.*

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce Port depuis le commencement de Février 1766, 5 Navires, ſçavoir la *Henriette*, Capitaine *Bouin*, & la *Parfaite Union*, Capitaine *Biguand*, venant de la Nouvelle-Orléans; la *Marie-Anne*, Capitaine *Hardy*, venant de S^t. Marc; la *Deſirée*, Cap^e. *Fremont*, venant du Cap; & la *Flute du Roi la Nourrice*, venant de Fayenne avec des marchandiſes de ces différens endroits.

Prix de quelques denrées.

Le défaut de demandes a fait diminuer le prix des eaux-de-vie; de ſorte que celle de la Rochelle vaut 96 ℔; — celle de Ré, de 98 à 100 ℔; — celle d'Oleron, 94 & 95; — celle de Coignac, 102 ℔. Le ſel eſt toujours de même, & le coton de S^t. Domingue vaut de 160 à 170 ℔. Point de variations dans les autres marchandiſes des Colonies.

DE BORDEAUX, *le 22 Fév. 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 7 Janvier au 20 Février 1766, 44 bâtimens dont 5 venaient des Colonies, ſçavoir, le *Dunkerque*, de 350 tonneaux, Capitaine *Pierre Loriague*, de Bordeaux, parti de S^t. Domingue; la S^te. *Anne*, de 200 tonneaux, Capitaine *Claveau*, de Bordeaux; & l'*Angelique*, de 300 tonneaux, Capitaine *Fonfrede*, de Bordeaux, partis de la Guadaloupe; le S^t. *Antoine des Ames*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gramon*, de Bordeaux, parti du Cap, & l'*Aimable Zabeth*, de 150 tonneaux, Capitaine *Marchais Langagnerie*, de Bordeaux, parti de S^t. Louis. Les 39 autres venaient de différens Ports Français & Étrangers, ſçavoir, 1 de Terre-Neuve, 1 de S^t. Pierre de Miquelon, 1 de Lubeck, 1 de Stetin, 1 d'Irlande, 1 de Belfaſt, 7 de Corck, 3 de Dublin, 1 de Limmerick, 1 de Waterford, 1 de Vexford, 1 d'Amſterdam, 2 de Dunkerque, 1 de S^t. Valery, 1 du Havre, 1 de S^t. Malo, 1 de Quimper, 1 d'Hennebon, 1 de Breſt, 1 de Morlaix, 1 de Redon, 1 de Pont l'Abbé, 2 de Nantes, 1 de Bilbao, 1 de S^t. Sebaſtien & 3 de Bayonne.

DU HAVRE, *le 24 Février 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 22 & le 23 Fév. 1766, 6 Navires, ſçavoir, l'*Antoinette de Puyſegur*, Capitaine le *Ceſne le jeune*, du Havre, allant à la Guadaloupe avec diverſes marchandiſes; la *Vendangeuſe*, Capitaine *Nicolas Goſſe*, du Havre, allant au Banc de Terre-Neuve; le *Jeune Frere*, Capitaine *Jean Laurens*, Hollandais, allant à Hambourg avec du ſucre & du café; l'*Indecis*, Capitaine *Donat*, de S^t. Malo, allant à S^t. Malo ſur ſon leſt; la *Fauvette*, allant à Breſt avec du bois de conſtruction; le *Grand Adrien Marie*, Capitaine *Paumier*, de Grandville allant à Grandville ſur ſon leſt.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 20 au 23 Février 1766, 7 Navires, ſçavoir les *Deux Nieces*, Capitaine *Aſmuſſ*, de Harlingue en Friſe, venant d'Alicante, d'où il était parti le 17 Janvier chargé de ſoude; le *Londonderry*, Capitaine *Edmont Brooks*, de Bedfort, venant de Corck en Irlande, chargé de bœuf, de beurre, de chandelle,

&c. le *François*, Capᵉ. *Maurice Boisnard*, de Grandville, venant de Port-Maurice, d'où il était parti le 20 Janvier chargé d'huile; le *Paquebot de la Guadaloupe*, Capitaine *Paulet*, du Havre, venant de la Martinique & de la Guadaloupe, d'où il était parti le 7 Novembre 1765, (a) chargé de sucre, de coton & de café; la *Gracieuse*, cidevant l'*Anne*, Capitaine *Desbois*, de Sᵗ. Malo, venant de Marseille, d'où il était parti le 12 Janvier avec du savon; le *Jean de Grace*, Capitaine *du Rivage Mulot*, de Grandville, & le *Victor*, Capitaine *Thomas-François Quentin*, de Sᵗ. Malo, venant tous deux de Cette, d'où le premier était parti le 20 & le second le 22 de Janvier, chargé de vin l'un & l'autre.

SUITE *des observations sur les laines & sur les abus qui se commettent dans leur emploi, par M. Carget.*

On a observé ci-devᵗ. que la plus grande partie des pieces, étoffes grossieres, doivent avoir un poids fixe. Voici ce que plusieurs Fabricans pratiquent; ils emploient le *Briston* sans qu'il soit à demi lavé, afin qu'il conserve plus de poids, ils y mêlent de plus du poil de bœuf, de chêvre, de chien, les bourres qui tombent au foulon, ainsi que celles qu'on tire chez les tondeurs; ils cardent le tout ensemble & les filent pour la trame de ces étoffes grossieres. C'est à Pontacq plus qu'ailleurs qu'on fait cette supercherie à laquelle le *Briston* donne lieu, parce qu'il n'y a que cette qualité de laine qui puisse se marier avec les autres matieres inférieures, sans que le mélange paraisse sensiblement. Plusieurs Fabricans de Pontacq y ont été surpris par l'Inspecteur & les Grands Jurés. On leur a déjà fait brûler plus de vingt fois du poil de bœuf, & les autres matieres dont on vient de faire mention; mais comme la perte est de peu considérable pour eux, ils recommencent toujours leur même manœuvre.

Les Fabricans de Bearn n'ont jamais voulu se soumettre à la visite & à la marque de leurs étoffes grossieres dans les bureaux des manufactures dont ils dépendent, quoique le réglement du 13 Janvier 1750, les y assujettisse. C'est cependant la seule ressource qui reste pour rétablir leur fabrication qui est considérablement déchue, & presque aussi perdue de réputation que celle de Hasparren en Labourd; car si les Fabricans ne sont pas assujettis à une regle fixe qui les mette tous au même niveau, ils ne feront rien de bien, & on ne les y mettra jamais qu'en les assujettissant à la visite de leurs marchandises. Bagneres, Nay, Bruges & plusieurs autres fabriques s'y sont soumises & le commerce de leurs marchandises a augmenté. Ils ont resisté autant qu'ils ont pu, mais à présent ils goutent l'avantage qu'il y a de se soumettre à de sages réglemens.

La suite à l'ordinaire prochain.

(a) *Ce Navire a été forcé d'entrer en relâche dans un Port d'Irlande, & en dernier lieu à Dieppe.*

FILATURES *de Verdun sur Garonne & d'Auch en Armagnac.*

M. Carget, Inspecteur des Manufactures du Département de Bayonne, en faisant sa tournée, a trouvé que la filature de Verdun, quoique faible jusqu'à présent, peut devenir par la suite un objet considérable, si on continue de s'occuper de son accroissement, comme il paraît qu'on a dessein de le faire. M. Chanac, possesseur d'une grande quantité de mûriers, qui par ses soins sont abondamment fournis de feuilles pour l'entretien des vers à soie, a fait naître parmi plusieurs personnes des environs, le desir de l'imiter. A la vérité les plantations de mûriers faites par ces dernieres, ne sont pas encore au point où on souhaiterait qu'elles fussent; mais on espere que dans peu elles se trouveront en état de nourrir un nombre raisonnable de vers à soie. Cet objet se réduit maintenant à environ cinq ou six quintaux de soie que M. Chanac fait filer par des Ouvrieres qu'il fait venir exprès de la Ville d'Alais. Il est le premier qui ait songé à établir une filature en Guienne, & celle dont il est ici question, est sur la frontiere du Languedoc. On prétend que dans l'étendue de trois lieues aux environs, soit dans la partie de la Guienne, soit dans celle du Languedoc, on retire annuellement jusqu'à cent cinquante quintaux de cocons. M. Chanac semble déterminé à acheter tout ce qu'il y en aura, afin d'accroitre de plus en plus sa filature, & dès qu'il s'en verra assez abondamment, il a dessein de faire fabriquer un moulinage,

deſſein digne d'éloge & d'encouragement, d'autant que les Habitans de cet endroit qui ſont très-pauvres, trouveront dans cet établiſſement un ſecours contre la miſere, ſoit par le bénéfice qu'ils pourront retirer des cocons, ſoit par le travail de la filature auquel les femmes pourront s'inſtruire. D'ailleurs les vers à ſoie réuſſiſſent très-bien dans ce climat.

A l'égard de la filature d'Auch établie par les ſoins de M. d'Étigny, Intendant de Pau, on y travaille maintenant moins qu'on ne faiſait ci-devant, parce que les vers à ſoie ſont en petite quantité. Cette ſorte de diſette doit s'attribuer à la grêle qui tomba il y a deux ans & qui endommagea beaucoup les mûriers. Ces arbres qu'il fallut alors émonder, ne ſont pas encore en état de fournir aſſez de feuillage pour nourrir un nombre ſuffiſant de vers à ſoie. On ne file gueres actuellement que 5 à 6 quintaux de ſoie par année, tant des cocons qui ſe levent à la manufacture, que de ceux dont le Fabricant fait l'achat à trois ou quatre lieues aux environs. La Manufacture dans laquelle on emploie ces ſoies a peu de métiers montés; mais il y a des fileuſes toutes bien inſtruites, & ſi ce n'était le défaut des matieres, on y pourrait fabriquer beaucoup de ſoieries.

CHANGES.

Fé. 1766.	*Jeudi* 27.	*Ven.* 28.	*S.* 1er. *M.*
Amſterdam.	55. 5 8e.	55. 5 8e.	55. 5 8e.
Londres. .	31. 15. 16e	31. 15. 16e	31. 15. 16e
Hambourg.	175 ¼ . .	175 ¼ . .	175 ¼ . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 6 .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne. .	96	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	¼ au ⅛ pe.	au pair. .	au pair. .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 22 *Février* 1766.

Les Navires les *Trois Aſſociés*, de 300 tonneaux, Capitaine *Daniel* & la *Lida Catherine*, de 150 tonneaux, Capitaine *Jelmer Douwes*, ſont en charge dans ce Port; l'un pour Leogane & l'autre pour Bruges.

DU HAVRE, *le* 24 *Février* 1766.

Les Navires le *Marin*, de 180 tonneaux, Capitaine *Archer*, & la *Victoire*, de 180 tonneaux, Capitaine *Douyere*, ſont en charge dans ce Port & partiront ſur la fin d'Avril, l'un pour la Martinique & l'autre pour la Guadaloupe. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront pour le premier à M. Jacques Glier au HAVRE, & pour le ſecond à M. François Cravau à ROUEN, & à M. Loiſel au HAVRE.

SUITE *de la lettre de M. Baſſert, au ſujet de la montre de M. Hariſſon* (a).

On peut ſe rappeller que dans la derniere partie de la lettre de M. Baffert, inſérée dans la Gazette du Mardi 17 Décembre dernier, numero 58. Cet Auteur, au ſujet de la difficulté que la montre de M. Hariſſon, deſtinée à découvrir les longitudes, doit trouver à garder en mer une marche réguliere; parlait de la peine qu'il avait eue à régler la montre d'un boiteux. Il continue ainſi le récit de ſes travaux.

M'étant enfin apperçu que l'incommodité du particulier cauſait les écarts de ſa montre, je fis uſage des moyen ſuivans avant que de pouvoir y remédier. Premiérement, pour empêcher le balancier de battre la couliſſe, je me ſervis d'un reſſort ſpiral d'un tour & demi; quoique cela n'aye pas ſuffi pour régler la montre, elle fut néanmoins au porter mieux qu'elle n'avait jamais fait. Secondement, pour éviter la volée du balancier qui avait 9 lignes de diamêtre, j'en mis un de ſept lignes avec un ſpiral de 4 tours, la montre ne ſe réglait point & au porter elle ne fut pas auſſi bien que la derniere fois. Troiſiémement, ayant remis le même balancier avec un ſpiral de trois tours & demi, j'appliquai ſur la potence un reſſort dont un bout ſervait de couſſin à la palette d'en bas & l'autre à celle d'en haut, & par le moyen d'une vis qui à volonté approchait les deux bouts de ce reſſort vers le derriere des palettes de la verge, je la réglai à peu près, mais au porter elle avançait juſqu'à 35 minutes dans une journée. Quatriémement, quoiqu'elle n'arrêtât pas au doigt; je la fis marcher ſans ſpiral, elle ne faiſait que 22 minutes par heure; ayant varié le poid du balancier juſqu'à lui faire faire 36 minutes par heure ſans ſpiral, & le nombre de 28 ½ s'étant trouvé le plus favorable pour ſa régularité, j'y rappliquai le ſpiral. Alors (ayant ſupprimé le reſſort qui preſſait les palettes) la montre s'eſt réglée, mais au porter elle fit des petites variations. 5o. enfin,

(a) *L'abondance des matieres ne nous a pas permis de donner plutôt cette ſuite qui nous a été demandée par pluſieurs Artiſtes de nos abonnés.*

ayant examiné le nombre des vibrations, elle n'en battait que 14 mille & quelques cent, moyennant quelque changement, je la fis battre 17280 & marcher environ 29 minutes par heure sans spiral. La montre s'est bien réglée & va depuis dans la poche du boiteux aussi bien qu'on puisse l'exiger. Après tous ces faits, peut-on penser que la montre de M. Hariſſon dont le balancier arrête au doigt, dont la grandeur des oscillations est limitée & dont la marche est à lentes vibrations, soit préférable à une montre ordinaire qui serait bien faite & bien combinée? C'est ce que je ne saurais croire, à moins que l'on ne pense que les mouvemens d'un Vaisseau fassent moins d'impression que celui d'un boiteux.

La fin à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

§. I.

SUITE *des réflexions d'un Anglais sur la révolte des Colonies.*

CE ne sera point une perte pour notre Compagnie des Indes Orientales quand les Américains auront pris la résolution de ne plus faire usage de thé. Si cette résolution est sincere & qu'ils y persistent, ce seront les Danois & les Hollandais qui en souffriront; & les ventes de notre Compagnie des Indes Orientales ne s'en ressentiront nullement. Nous connaissons trop bien la qualité du bled d'Inde que les Américains nous menacent de substituer au thé, pour croire que leur délicatesse pourra s'en accommoder. C'est encore un stratagême de leur part & une preuve de leur mauvaise foi. Leur animosité contre nous au sujet de l'acte du contrôle, peut les porter jusqu'à se nuire à eux-mêmes pendant un peu de temps en se privant des manufactures de la Grande-Bretagne; mais cette mauvaise humeur leur passera bientôt, ainsi que l'envie de se venger de nous.

Il s'agit de sçavoir si les Américains sont représentés dans notre Parlement & s'ils sont sujets de la même maniere que nous à sa juriſdiction?

Les Chartres accordées aux Colonies, portent que leurs Habitans jouiront des mêmes priviléges que s'ils étaient nés en Angleterre, c'est-à-dire que l'Angleterre doit être réputée leur *natale solum* ou le lieu de leur naissance. En acceptant cette Chartre conçue dans ces termes, ils sont convenus que l'Angleterre doit être censée comprendre chacune des Colonies.

Si donc ces Colons doivent être considérés comme nés en Angleterre, l'Amérique qui est le lieu de leur naissance, doit être réputée située en Angleterre; & comme toute l'Angleterre est représentée dans le Parlement, l'Amérique, le lieu de la naissance de nos Colons, doit y être représentée également, puisqu'ils conviennent avec nous que le pays où ils sont venus au monde, doit être réputé une partie de l'Angleterre.

La suite à l'ordinaire prochain.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
De Ste. Luce,	47e.	J.	6
Despeigne,	48e.	E.	5
Lallemant,	49e.	E.	5
De St. Janvier,	55e.	F.	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1766.	*Jeudi* 27.	*Vendredi* 28.	*Sam.* 1er. *Mar*
Ac. des Indes.	1307 ½	1310	1310. 12 ½
Emp. de la Com.			410
Prom. à 5 p %.	14 ½	15	
Prom. à 4 p %.		37	
Ac. des Fermes.	995. 97 ½	995	997 ½
L. de la 3e. L.		15	
	26		
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.			
Annuités.			
Coup. d'an.	85. 84 ½	84 ½	84 ½
Emp. de 50 mil.	13 ½	13 ½	14
Col. 1759.	24	24	
Canada.	35. 36. 10m	35	34 ½ 35. 5.
Epoques.	16. 10e. 21 ½	16. 12e. 21 ½	16. 10e. 21 ½
Réc. Nouette.	25 ½ 26. 26 ½ 3m	25 ½ 26	25 ½ 26
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %			
3 p % sur les Cui.			
Bretagne.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 8 Mars.

AGRICULTURE.

§. I.

De Pologne.

Etat de différentes denrées & bois.

ON apprend par une lettre de Dantzick datée du 18 du mois de Janv. que la d^ere. récolte de froment en Pologne a été très-abondante : les différentes eſpèces de bois de conſtruction, le chêne, les planches de ſapin & les douves y ſont en grande quantité, & ſe vendent aſſez bon marché ; mais le lin & le chanvre ſe ſoutiennent toujours ſur un pied fort cher, ainſi que le charbon & le plomb à giboyer, à cauſe des fréquentes demandes qui ſont faites de ces deux derniers articles.

Suite *de la culture du Pin.*

Lorſque la graine de pin eſt jettée en terre & recouverte, il n'eſt plus beſoin d'autre culture ni d'autres ſoins, ſinon d'en écarter les moutons, les bêtes à cornes & ſurtout les chêvres pendant trois à quatre ans, mais principalement dans la premiere & la ſeconde ; ces animaux y feraient dans un inſtant des ravages irréparables ; lorſque la pointe ou la cime de ce petit arbuſte eſt une fois coupée ou rongée, il ne s'éleve plus, il taſſe ſeulement du pied lorſqu'il ne périt pas.

Pour faire monter & groſſir plus promptement cet arbre lorſqu'il a atteint la hauteur de cinq à ſix pieds, on l'élague de ſes baſſes branches avec la ſerpe ; on lui laiſſe ſeulement trois étages de branches au-deſſous de ſa cime. Elle marque toujours le dernier jet de ſa ſeve ; cette opération ſe réitere tous les trois ans dans la fin de Septembre, Octobre & Novembre, ni plutôt ni plutard, & jamais lorſque la ſeve eſt en mouvement (a). Il s'en ferait alors un grand épanchement qui altérerait l'arbre ; le premier & le ſecond élaguement ne coûtent rien ; les gens de la campagne le font gratuitement pour avoir le bois ; ceux qu'on fait enſuite, donnent un bénéfice du tiers & même de moitié au propriétaire, à meſure que l'arbre monte, que ſes branches acquerent de la groſſeur & que chaque arbre produit plus de bois à ſa tête ; de ſorte qu'une pinade bien entendue diſtribuée en trois lotties, donnera annuellement du bénéfice pendant 30 à 40 ans par ſes élaguemens, & outre cela celui du fruit qui porte ſa graine, lorſqu'il en produit abondamment. On le cueille dans l'hyver temps de ſa maturité, on le conſerve par tas juſqu'aux premieres chaleurs du mois de Mai,

(a) *Pluſieurs Cultivateurs d'arbres prétendent cependant qu'il ne faut faire aucune plaie aux arbres reſineux à l'approche de la mauvaiſe ſaiſon, & qu'il vaut mieux attendre le printemps. C'eſt à l'expérience à décider cette queſtion. Pour concilier les deux avis, il nous ſemble qu'on pourrait choiſir le mois de Septembre, temps encore éloigné des gelées & où la ſeve eſt moins abondante.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

on l'expoſe alors au ſoleil à l'abri du vent, la pomme de pin ſe dilate, on la remue avec la fourche, la graine ſort de ſon enveloppe & on la conſerve juſqu'au mois de Mars ſuivant dans un endroit où les rats ne puiſſent la manger, car ils en ſont très-friands.

La pomme vuide ſert aux pauvres de la campagne pour faire du feu & pour s'éclairer pendant la nuit.

La graine pourrait bien être ſemée auſſitôt qu'elle ſort de la pomme ſi on était aſſuré d'un temps humide pendant qu'elle percerait la terre, puiſque celle qui tombe des arbres naturellement dans les premieres chaleurs, germe & pouſſe ſubitement ſur la ſuperficie de la terre; mais il en périt beaucoup par la ſechereſſe. Il eſt donc plus à propos de différer juſqu'au printemps pour la ſemer. Cette graine ſe conſerve deux & trois ans.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages depuis le 15 Janvier au 15 Fev. dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

BOURGES.		ROUEN.		TOURS.		VALENCIENNES.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
BOURGES.	15* 8 3	Andely.	16 18 3	Amboiſe.	22 3 9	Aveſnes.	17 5
Chateauroux	20 9 11	Arques.	20 4	Angers.	21 17 8	Bavey.	15 10
Dun le Roi.	16	Caudebec.	17 4 5	Beaugé.	22 1 7	Cambray.	10* 15
Iſſoudun.	16 1 3	Eu.	17 11 5	Château-G.	18 5 6	Conde.	16 17 10
La Charité.	18 8	Evreux.	18 4 4	Chât. du-Loir	19 16 8	Givet.	18 2 6
La Chaſtre.	19	Giſors.	18	Chinon.	22 15 4	Landrecy.	15 8 3
Le Blanc.	20* 16 3	Lions.	18 7 2	Lafleche.	20 19 5	Marlembourg.	19*
St. Amand.	16 3 9	Magny.	19 10	Laval.	20 17 4	Maubeuge.	14
Sancerre.	17 16 11	Montiviliers	20	Lemans.	17* 16 8	Ph lippeville.	17 4
Vierzon.	17 1	Neufchatel.	16* 15 5	Loches.	20 9 6	Queſnoy.	12 10
		Pont-de l'Arche.	18 8	Loudun.	21 2 7	St. Amand.	18 18 9
		Pont-Audemer.	18 18 1	Mayenne.	18 15	VALENCIENNES.	15 7 6
		Pont-l'Ev.	17	Montreuil-B.	22 18 5		
		ROUEN.	20* 5 9	Richelieu.	21 3 9		
				Saumur.	23* 3 8		
				TOURS.	21 18 5		
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	17 13 8	From. le ſep.	18 7 4	From. le ſep.	21 4	From. le ſep.	15 17 6
Pain la liv.		Pain la liv.	1 10	Pain la liv.	2 3	Pain la liv.	2 2
Avoine le ſ.	4 16 1	Avoine le ſ.	8 6	Avoine le ſ.	6 14 9	Avoine le ſ.	5 7 9
Foin le q.		Foin le q.	1 18 1	Foin le quint.	2 4	Foin le quint.	1 10 7
Paille le q.		Paille le q.	1 10 2	Paille le q.	1 4 6	Paille le q.	1 3

§. II.

DE LONDRES, *le* 21 *Février* 1766.

Le Roi s'étant rendu le 19 avec l'appareil ordinaire à la Chambre des Pairs, donna ſon conſentement royal à pluſieurs bills, entr'autres à celui qui pendant un temps limité, ſuſpend l'exportation des grains, &

à celui qui permet la libre exportation de l'avoine.

De Copenhague.

Reméde pour les beſtiaux.

La vapeur du goudron qu'on a fait reſpirer en Dannemarck aux beſtiaux attaqués d'une maladie épidémique, les a tous ſauvés. Ce qui a réuſſi dans un Pays, pourrait avoir un pareil ſuccès dans un autre. On pourrait donc tenter l'uſage de ce reméde, ſi on ſe trouvait dans la fâcheuſe néceſſité de l'employer. D'ailleurs, il ne paraît pas qu'il en puiſſe réſulter aucun accident; tout le monde ſçait qu'on ſe ſert du goudron dans la médecine, & qu'il réuſſit très-bien.

AVIS.

Maiſon ruſtique.

Un Particulier qui veut faire ſon unique occupation de l'agriculture, ſcience à laquelle il a des connaiſſances très-étendues, a fixé ſon ſéjour à une lieue de Paris, où il a choiſi une maiſon qu'il veut remplir de tous les animaux propres aux engrais & aux productions. Cette perſonne deſirerait trouver des bailleurs de fonds ou des aſſociés. Les fonds produiront 20 à 25 pour cent, & à proportion par la ſuite. On s'adreſſera chez M. Prevôt, Notaire, place des Victoires.

COMMERCE.

§. I.

De Londres.

Nouvelles maritimes de la Grande-Bretagne.

LA cargaiſon du Vaiſſeau la *Princeſſe Auguſte*, qui vient de la Chine, conſiſte en 403,000 liv. de thé boé, 59,500 liv. d°. de congo, 30,400 liv. d°. hyſon, 83,600 liv. d°. ſinglo, & 9200 liv. d°. ſouchon; 10 caiſſes de porcelaine, 50 demi-caiſſes & une boite d°. & différentes autres marchandiſes du Pays.

On a poſé dans la Ville d'Aberdeen en Écoſſe, ſur le chantier, la quille d'un Vaiſſeau neuf de 300 tonneaux, deſtiné pour le commerce d'Amérique. La plus grande partie de ce Vaiſſeau ſera faite de bois de conſtruction apporté des montagnes d'Écoſſe qu'on eſtime être préférable au chêne d'Amérique.

Nouvelles Anglaiſes ſur le commerce du 8 & du 10 Fév. 1766.

Articles d'exportation enregiſtrés le 8 Fév. à la Douanne de Londres.

Pour Quebec, 62 quintaux de plomb à giboyer; — pour la Georgie, 50 quintaux d°. — pour l'Eſpagne 1000 pieces d'étoffes; — pour Dublin, 3827 gallons de rum.

Art. enregiſtrés le 10.

Pour le Portugal, 100 quarters de froment & 50 quarters d'avoine; — pour la Virginie, 42 quintaux de plomb à giboyer; pour la Grenade, 1046 aunes de toiles à voile.

Articles d'importation enregiſtrés le 8 Fév. 1766.

D'Irlande, 1,536,906 verges de toile; — de France 2142 gallons d'eau-de-vie & 3460 liv. d'indigo; — de la Jamaïque, 70 tonnes de bois de campéche.

Art. enregiſtrés le 10.

D'Alicante, 224,000 liv. de barilla, eſpèce de pariétaire dont on fait le cryſtal; — de la Jamaïque 2000 liv. de piment & 1500 quintaux de ſucre.

Émigrations d'Ouvriers.

Pluſieurs lettres venues de Londres, nous apprennent qu'il s'eſt embarqué pour l'Amérique un grand nombre de Tiſſerands de Spitalfields. Le défaut de travail les a obligés d'aller chercher ailleurs la ſubſiſtance qu'ils ne trouvaient point dans la Métropole. Pendant que les Tiſſerands de Spitalfields ſont forcés d'abandonner leur patrie où ils ne trouvent pas de quoi s'occuper, d'autres Manufacturiers du même Pays

travaillent actuellement à fabriquer une eſpèce d'étoffe très-riche à laquelle on a donné le nom de *Mecklembourg* ; le fond en eſt verd & enrichi de fleurs d'or. Cette étoffe eſt pour le jour de l'aniverſaire de la naiſſance de la Reine d'Angleterre.

Lin & *chanvre d'Ecoſſe.*

Nous apprenons que l'on a préſenté à la Société d'Emulation des échantillons de fil, de lin & de chanvre du cru d'Écoſſe & filé proche Hamilton, ſous la direction de mademoiſelle Leſlie. Après que les Commiſſaires les eurent examinés, la Société décida ſur leur rapport que ces échantillons étaient ſupérieurs en qualité & en fineſſe aux autres marchandiſes de cette eſpèce, fabriquées juſqu'à ce jour dans la Grande-Bretagne ; que le lin dont on faiſait la filaſſe & le fil, étaient d'Écoſſe, & qu'ils étaient fabriqués dans cette Province, & que ſi l'on pouvait établir une manufacture de cette eſpèce de fil au profit des Entrepreneurs, elle ſerait d'une grande utilité pour le Royaume.

Suite *du commerce de la Mer Baltique.*

Dantzick.

Dantzick eſt un des principaux greniers de l'Europe ; il y vient chaque année des flottes conſidérables de la Hollande pour charger des grains ; il ne s'en conſomme point d'autres en Hollande & en Zelande.

C'eſt le Port par où la Pologne exporte tous ſes grains.

On compte qu'il s'y embarque année commune ſept cent trente mille tonnes ou trois cent ſoixante & cinq mille laſts de froment.

Il n'y a que les Citoyens de la Ville qui puiſſent acheter les grains qu'apportent les Payſans ; mais ils ſont obligés de prendre tout ce qui s'apporte.

Quoique les Marchands de cette Ville achetent beaucoup de draps d'Angleterre, cependant les Hollandais qui y envoyent tant de Vaiſſeaux pour charger du grain, & qui ne voudraient pas les y faire aller à vuide, trouvent leur compte à les remplir de ces ſortes d'étoffes, & peuvent les donner à meilleur marché, parce que le fret ne leur coute rien. Ils y portent auſſi le tabac, le ſucre & le riz au détriment des Anglais, dont le commerce avec cette Ville eſt beaucoup moins profitable qu'anciennement ; cependant les marchandiſes Anglaiſes importées à Dantzick pour être envoyées en Pologne vont toujours très-bien & peut-être mieux qu'elles n'ont jamais fait.

Dantzick eſt le principal marché où les Hollandais ainſi que les Écoſſais envoyent leur Hareng peck. On dit que les Hollandais en vendent à Dantzick, Elbing & Konigſberg quatorze mille tonnes ou lats de harengs chaque année, indépendamment de ce que les Écoſſais y en portent.

Les Hollandais y envoient auſſi des eaux de genievre, du ſel, du ſouffre, des fanons de baleine, de l'huile de poiſſon (trainoil).

Ils enverraient davantage de ce dernier article, ſi ce n'était la grande quantité d'huile que les Dantzickois tirent de la petite eſpece d'Eſturgeon & autres poiſſons, ainſi que de la graine de lin & de navette appellée *rape Seed*.

L'exportation des Dantzickois conſiſte en potaſſe, eſturgeon, toile de Pologne, toile à voile, une grande quantité de gros cannevas (ſpruce cannevas) dont on fait des voiles pour les petits Vaiſſeaux en Angleterre ainſi qu'en Eſpagne & en Italie.

Les Hollandais qui apportent des harengs à Dantzick, ainſi que des marchandiſes de leur Compagnie des Indes ; y chargent pour ne point s'en retourner à vuide des laines de brebis de Pologne qui eſt la meilleure de tout le Nord, ſi on excepte celle de l'Angleterre & de l'Irlande ; ils employent cette laine dans leurs manufactures de draps qu'ils reportent enſuite à Dantzick ſur les Vaiſſeaux vuides avec leſquels ils vont y chercher du grain.

Les Français enlevent auſſi quelques parties de cette laine, ils en prendraient davantage, ſi ce n'eſt qu'ils l'ont à meilleur marché par la contrebande d'Angleterre & d'Irlande.

La laine de Pologne s'exporte auſſi en Allemagne & en Suéde.

Les cargaiſons Hollandaiſes pour Dantzick & pour la Pologne conſiſtent encore en manufacture des laines d'Angleterre, en ſucres & en tabac des Colonies Anglaiſes, en étoffes de ſoie, vin & eau-de-vie de

France, en eau de genievre qui ſe fait en Hollande & dont la Pologne fait une grande conſommation.

Il s'exporte encore du Port de Dantzick une grande quantité de planches de chêne pour la conſtruction des Vaiſſeaux; ces planches deſcendent de la grande Pologne par la Viſtule.

Il eſt entré dans le Port de Dantzick en 1752, 1014 bâtimens; il y eſt deſcendu de la Pologne, ſur la Viſtule, 1288 barques de différentes grandeurs, & il y a été apporté auſſi de Pologne cinquante-huit mille ſoixante laſts, quarante ſcheffels de grains.

Les Écoſſais étaient autrefois réputés Bourgeois de Dantzick, & ils avaient de plus grands priviléges que tous les Étrangers, en conſidération des grands ſervices qu'ils rendirent à la Ville qui était commandée par un Écoſſais de la famille de Douglas, lorſque les Polonais en firent le ſiége: un de ſes Fauxbourgs s'appelle encore l'Écoſſe, parce qu'elle était habitée par les Écoſſais. Les armes de l'Écoſſe étaient ſur la porte par où ils avaient fait la ſortie ſur les Polonais; elles y ſont reſtées juſqu'au temps où on a rebâti cette porte, ce qui n'eſt pas bien ancien. Les petits Marchands Écoſſais achetent leurs marchandiſes à Dantzick & parcourent toute la Pologne qui en eſt ſi remplie qu'on aſſure qu'il n'y a pas moins de trente mille Écoſſais qui y commercent continuellement.

On pêche dans la mer de Dantzick une grande quantité d'eſturgeons, & on en envoie de-là dans tous les Ports de l'Europe & principalement d'Angleterre & de Hollande.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Madrid.

On écrit de cette Ville que les toiles de la manufacture de Chollet & de celle de Rouen, long-temps prohibées en Eſpagne, ont actuellement une entrée libre dans ce Royaume.

De Cadix, *le 17 Fév. 1766.*

Il eſt entré dans ce Port du 12 au 15 Fév. la Frégate de guerre le *Jaſon* & les deux Navires la *Notre-Dame du Roſaire* & la *Conception* venant de la Vera-Cruz avec des cargaiſons très conſidérables. Ces bâtimens faiſaient partie de la flote ſortie de cette Baye le 24 Février 1765.

De l'Orient, *le 24 Février 1766.*

On attend inceſſamment la Frégate la *Gracieuſe* qui vient de Bingale.

Le Navire de la Compagnie des Indes le *Maſſiac*, Capitaine *Aumond*, a mis à la voile le 23 de Février pour aller à Pondicheri. Il doit, dans ſa route toucher à Cadix & à l'Iſle de France.

Du Havre, *le 27 Février 1766.*

Il eſt ſorti de ce Port le 26 de ce mois le Navire le *Jean Alexandre*, Capitaine *Bardel* du Havre, allant à Marſeille, chargé de 47,200 liv. de bled.

CHANGES.

M. 1766.	*Lundi 3.*	*Mar. 4.*	*Mer. 5.*
Amſterdam.	55. 5 8e.	55. 5 8e.	55. 5 8e.
Londres. .	31. 15.16e	31. 15.16e	31. 15.16e
Hambourg.	175 ¼ . .	175 ¼ . .	175 . . .
Madrid. .	15 4 . .	15 4 . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 2 . .	15 2 . .	15 2 6. .
Livourne. .	96	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	au pair. .	au pair. .	au pair. .

§. II.

Suite *des obſervations ſur les laines & ſur les abus qui ſe commettent dans leur emploi, par M. Carget.*

Les laines d'Armagnac ſont preſque toutes de la même qualité. Je n'ai pas connu d'abus ni dans le commerce, ni dans l'emploi qu'on en fait; j'ai remarqué que les étoffes qui en ſont fabriquées n'ont pas autant de fineſſe que la laine en poil ſemble le promettre; elles ſont aiſées à travailler, mais plus on les travaille, plus elles ſemblent perdre de leur fineſſe, ce que les laines qui viennent d'ailleurs n'ont pas, car plus on les travaille, plus les étoffes ſont belles.

Les laines de Bigorre peuvent être diſ-

tribuées en trois classes ; les premieres & les plus belles sont celles qui viennent de la montage de Bagnos (a) où il y a plusieurs Paroisses. La plupart des Habitans ont un troupeau les uns plus nombreux, les autres moins, chacun suivant ses facultés. On fait usage des laines de ce canton pour les sacs ou crepons.

Celles de la seconde classe sont celles qui viennent dans l'intérieur de la Province. Elles ne sont pas si fines que celles de Bagnos ; on les emploie pour faire les cadis.

Les troisiémes sont au midi du Bigorre du côté du Lavedan ; ce sont les moindres, & on s'en sert pour faire les burats reversés & rasés, toutes se marient très-bien avec les laines d'Espagne. On n'a pas reconnu d'abus dans le commerce de ces laines.

Il faut remarquer que la différence de la fineſſe & des qualités des laines vient de la différence du pâturage. On voit en Bigorre trois qualités de laines ; chaque canton a la sienne propre. Celles qui viennent dans les montagnes de Bagnos, sont plus fines que celles qu'on trouve dans le centre de la Province. Ces dernieres ne sont pas aussi flexibles & ne fourniſſent point assez de duvet pour la fabrication de cadis. On a éprouvé que ces laines sont dures & resistent sous le maillet du foulon ; l'étoffe se décharne plutôt que d'y acquérir du corps & de se réduire à la largeur nécessaire ; on ne peut en fabriquer qu'une marchandise qui montre toute la corde. Si on y mêle des laines de la seconde classe, ou de celle d'Espagne, l'étoffe devient beaucoup meilleure. On n'emploie donc les laines de Bagnos pures, que pour fabriquer les sacs ou crepons ; on les file aussi fin que l'on veut, & l'on voit assez communément que l'aune du crepon qui a trois quarts d'aune de large, ne pese pas plus d'une once poids de table, mais ce ne sont pas les plus beaux.

On a éprouvé dans les montagnes de Bagnos que le pâturage fait la qualité de la laine. Des particuliers qui avaient des troupeaux nombreux, les ont partagés en deux & ont acheté des beliers dans les montagnes du Bearn. Ils les ont mis séparément avec la moitié de leurs brebis & les petits qui sont venus de ces beliers, ont porté pendant un ou deux ans des laines plus grossieres que celles qui provenaient des moutons sortis des beliers du même troupeau. Ces laines se sont trouvées très-propres pour la fabrication des cadis ; de sorte qu'un même particulier peut avoir quand il veut des laines de deux qualités, pourvu qu'il ait le soin de mettre tous les deux ans dans le troupeau un nouveau belier, venu des montagnes de Bearn. Car après ce temps, les laines viennent comme celles que procurent les beliers du Pays, & le belier qui est venu du Bearn ne porte plus lui-même que des laines fines comme ceux de Bagnos.

On a fait passer des moutons du Bearn en Espagne, & ils ont porté au bout de 2 ans des laines aussi fines que ceux d'Espagne ; on en a fait également passer de ce Pays en Bearn, & au bout de deux ans leurs laines sont devenues aussi grossieres que s'ils fussent nés dans cette Province & qu'ils y eussent toujours été nourris.

Fin des réflexions de M. Carget.

(a) *Cette montagne est à l'extrémité de la Province & à l'Est du Bigorre, au-delà de la riviere de Labourd.*

NAVIRES *en armement.*

DE S^t. VALERY, *le 28 Février 1766.*

Les Navires la *Conſtance*, Capitaine J. B^te. *Bremont* ; le S^t. *Jean-Baptiſte*, Capitaine *Jac. Hurtel* & l'*Aimable Charlotte*, Capitaine L. *Bruſlé*, sont en charge dans ce Port pour Lisbonne & partiront à la fin de Mars.

DU HAVRE, *le 1^er. Mars 1766.*

Les Navires l'*Artibonite*, de 330 tonneaux, Capitaine *Callard*, & le *Jeune Henry*, Hollandais, de 220 tonneaux, Capitaine *Hendrik Lieuwes*, sont en charge dans ce Port le premier pour le Cap Français, S^t. Marc & le Port-au-Prince, partira à la fin d'Avril ; le second destiné pour Hambourg mettra à la voile le plutôt qu'il lui sera possible. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandises pour ces divers endroits, s'adresseront pour l'*Artibonite*, *à Paris* à M. Bouhebent, Banquier, rue de Grenelle S^t. Honoré ; *au Havre*, à M. de la Haye le Buis, & pour le second au *Havre* à MM. V^e. Grégoire & fils & à M. Choquet.

SUITE *de la lettre de M. Baſſert.*

Septiémement enfin, les deux voyages qu'on a faits avec la montre de M. Hariſſon ne ſont point ſuffiſans pour prouver qu'elle eſt plus utile pour la mer qu'une montre ordinaire.

Quand les défauts d'une montre quelconque en avance ſont égaux à ceux en retard, relativement à ſa conſtruction & aux différentes qualités de l'air, elle ſe trouve par ſa marche moyenne de temps en temps à l'heure préciſe : c'eſt par cette raiſon que nous voyons des montres marchant même avec des mauvais pignons, des roues fendues à la main & des pivots mal faits, faiſant dans la journée des écarts tantôt en avance tantôt en retard, & dont la marche d'un jour n'eſt preſque jamais ſemblable à celle de l'autre, ſe trouver néanmoins à l'heure juſte pluſieurs fois dans le courant d'une année; enſorte que ſi au lieu de 2 voyages qu'on a faits avec la montre de M. Hariſſon juſqu'aux In. or. on eût, avec une des montres ci-deſſus, paſſé 2 fois le Cap Horn & qu'on fût revenu par le Cap de Bonne Eſpérance, & qu'au retour par le concours des cauſes du pour ou du contre de ſa marche, elle ſe fût trouvée à l'heure préciſe, on la regarderait ſans contredit pour la meilleure des montres, ſi l'on ne connaiſſait point l'avantage qu'on retire d'une belle exécution jointe à une juſte combinaiſon. De-là vient que la prudence ne permettant point d'avoir de la confiance dans les opérations qu'on ferait en mer ſur l'heure qu'une pareille montre indiquerait, les 2 voyages qu'on a déjà faits avec la montre de M. Hariſſon, ne ſont pas ſuffiſans pour croire qu'elle eſt la meilleure des montres : c'eſt pourquoi ſi l'on veut s'aſſurer du dégré de confiance qu'on peut avoir de ſa montre ; il faut premiérement ſçavoir ſi elle eſt de bonne conſtruction ; ſecondement, ſi elle eſt ſenſible au froid & au chaud ; troiſiémement, ſi l'air rarefié ou condenſé lui eſt préjudiciable ; quatriémement, ſi l'air de la mer ſec ou humide lui eſt déſavantageux ; cinquiémement enfin, ſi les mouvemens du Vaiſſeau peuvent interrompre ſa régularité, elle aura la premiere qualité ſi ayant une ſeconde montre exactement pareille, elle ſe regle facilement ſur la premiere, & ſi les éguilles des ſecondes de l'une & de l'autre ſe ſuivent conſtamment & réguliérement en obſervant de monter l'une à huit heures du matin & l'autre à huit heures du ſoir & à d'autres heures indiſtinctement ; elle aura la ſeconde ſi l'une étant à la chaleur humaine dans le temps que l'autre ſerait renfermée dans une boete qu'on aurait enſeveli dans la glace, la régularité de leurs éguilles ſe trouvait la même ; elle aura la troiſiéme ſi l'un étant ſous la cloche de la machine pneumatique & l'autre dans la bouteille briſée, leur régularité ſe ſoutenait ; elle aura la quatriéme ſi l'une étant ſuſpendue avec ſa boëte ſous le dôme d'un alembic où il y aurait de l'eau de la mer, & ainſi poſée ſur l'athanor, lorſque l'autre marcherait dans un lieu ſec, leur régularité n'était point interrompue ; elle aura enfin la cinquiéme ſi l'une étant poſée ſur la machine équitante de Mr. Genette & l'autre dans un lieu tranquille, leur régularité ſe trouvait permanente : en faiſant chaque épreuve durant pluſieurs jours alternativement, tantôt ſur l'une, tantôt ſur l'autre, même en mélangeant ces épreuves, on levera certainement tout doute ſur le dégré de bonté de la montre de M. Hariſſon, ſauf cependant l'uſure.

Si l'on examine le point de préciſion qu'exigent certaines circonſtances dans les opérations qu'on fait en mer afin de ſe reconnaître, on verra que quelque ſoit un *meſure temps*, s'il n'a pas en entier les qualités ci-deſſus, il deviendra comme inutile à la navigation. Cependant quelque difficile que paraiſſe une pareille machine, elle n'eſt point impoſſible, car j'ai fait une montre qui marche depuis quelque temps avec toutes ces qualités & diviſe néanmoins la minute en 3600. Mais comme je crains une uſure plus ſenſible que celle d'une montre ordinaire, je ne la rendrai pas publique que le temps n'en ait à peu près décidé.

Meſſieurs, ſi le plaiſir d'être utile au public & principalement à M. Hariſſon m'a engagé de vous envoyer mes obſervations ſur ſa montre, j'ai fait ce que je ſouhaiterais qu'on fit ſur mes ouvrages. je rendrai publique inceſſamment la premiere partie des démonſtrations & la deſcription d'une de mes machines, par laquelle je crois qu'on connaîtra en mer le dégré de longitude & celui de latitude en quelque lieu & par quelque temps que ce ſoit ſans le ſecours des aſtres ni des *meſures temps*, ni des inſtrumens de mathématiques dont on ſe ſert aujourd'hui ; ſi des perſonnes raiſonnables en diſent leurs ſentimens, elles me rendront ſervice : car ma machine eſt bonne ou mauvaiſe ; ſi quelqu'un prouve qu'elle eſt mauvaiſe, je lui en ſerai obligé, tant par rapport à moi, que par rapport à ceux qui par la ſuite auraient pu avoir la même idée ; ſi elle eſt bonne, plus on la critiquera par des raiſons & démonſtrations, plus elle s'améliorera, attendu qu'un ſeul homme ne pouvant tout prévoir par lui-même, plus les démonſtrations ou les objections ſont juſtes, plus il travaille à y remédier, ce qui peut le conduire à porter ſon invention au dernier dégré de perfection.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Pluſieurs perſonnes nous ayant écrit au ſujet de la moſaïde qui eſt de l'invention de cet Auteur, nous les avertiſſons qu'elles pourront s'adreſſer directement à lui-même, cour des Quinze-vingts à Paris.

FINANCES.

§. I.

SUITE & *fin des nouvelles réflexions d'un Anglais ſur la révolte des Colonies.*

TOus les Anglais ſont repréſentés au Parlement, & ſi les Américains demandent à être honorés de ce nom reſpectable, il ne faut pas qu'ils perſiſtent à dire qu'ils

ne ſont point repréſentés au Parlement.

Il répugnerait également aux loix & au bon ſens que les Américains fuſſent réputés Anglais, ſans être ſoumis au Parlement qui donne des loix & impoſe des taxes à tous les Anglais. Il ne ſerait pas raiſonnable qu'ils profitaſſent *du grand avantage d'être nés Anglais*, ſans pouvoir être taxés par la même Puiſſance qui taxe tous les autres. Leurs journaliers ont de plus forts gages & vivent à meilleur marché que les notres; leurs terres leur coute beaucoup moins, & leur commerce en général eſt plus lucratif que le nôtre. Pourquoi donc ne doivent-ils pas être taxés auſſi bien que nous par la puiſſance qui taxe le pays qu'ils veulent que l'on regarde comme leur Pays natal.

Les Colonies Françaiſes & Eſpagnoles ſont taxées par les mêmes Puiſſances qui levent des impôts en France & en Eſpagne. Les Colonies Danoiſes, Suédoiſes & Hollandaiſes, reconnaiſſent également une ſujetion implicite à la même Puiſſance ſouveraine qui regne dans les Pays reſpectifs dont elles dépendent. Pourquoi donc les Colonies Anglaiſes prétendraient-elles ne pas être ſujettes à la Puiſſance qui établit des loix & des impôts dans la Grande-Bretagne dont elles ſe vantent qu'elles ſont réputées faire partie? Enfin, il eſt auſſi juſte qu'elles ſe ſoumettent à notre Parlement, qu'il eſt heureux pour nous qu'aucune Puiſſance d'Europe n'entreprenne de leur prêter ſon appui dans leur rebellion. D'ailleurs quel eſt le Souverain qui ſe ſoucierait d'avoir des ſujets auxquels il ſerait impoſſible de faire ſupporter les charges de l'État.

§. II.

PAYEMENT

Des rentes viageres par l'Hôpital de Toulouſe.

En exécution d'un Arrêt du Conſeil du 20 de Janvier dernier, on a payé le 3 du préſent mois de Mars à toutes lettres chez M. de Langlard, Notaire ſequeſtre, un quartier de proviſion des rentes viageres dues par l'Hôpital de Toulouſe aux créanciers vivans employés ſur l'État de Paris, & l'on continuera tous les jours pendant la quinzaine. Après ce temps on ne payera plus que le Lundi de chaque ſemaine.

Suivant un autre Arrêt du Conſeil du 30 Décembre 1765, chaque créancier vivant eſt obligé de remettre dans trois mois au Greffe de la commiſſion ſon titre & ſon certificat de vie, & les héritiers des décédés remettront, outre le titre, les extraits mortuaires deſdits décédés, ſans quoi les uns & les autres ſeront rejettés de l'état des créanciers.

Loterie de l'Ecole royale Militaire.

Le tirage de cette loterie s'eſt fait à la maniere accoutumée, le 5 Mars 1766. Les lots ſortis de la roue de fortune, ſont 79, 63, 86, 83, & 55.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Mars.
Bonnet fils,	20e.	M.	11
Hurel,	28e.	F.	11
Delacharmotte,	30e.	J.	14
Guidy,	34e.	J.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars. 1766.	*Lundi* 3.	*Mardi* 4.	*Mercredi* 5.
Ac. des Indes.	1312 ½	1312 ½	1312 ½
Emp. de la Com.	410		
Prom. à 5 p ⅌	18. 10m		
Prom. à 4 p ⅌	37	37	37
Ac. des Fermes.	997 ½	997 ½ 95. 97 ½	995. 97 ½
L. de la 3e. L.	15		
Amortiſſement.			10
2 ſ. p. l. du Dix.		9 ½	10
Annuités.	430		430. 28
Coup. d'an.	84 ½	84 ½	84 ½
Emp. de 50 mil.	13 ½	13 ½ 14	13 ½
Col. 1759.	25. 26. 15m	24	24 ½
Canada.		34 ½	34 ½
Epoques.	16. 12e. 21 ½	16. 10e. 21 ½	16. 10e. 21 ½
Réc. Nouette.	26. 25 ½	26	26
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
3 p ⅌ ſur les Cui.	49 ½		
Bretagne.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel,

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 11 Mars.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *de la culture du Pin.*

LE pin ſouffre très-bien la tranſplantation à l'âge de 2, 3 & 4 ans, tant qu'on peut le planter en mottes, c'eſt-à dire avec ſon gazon; cette opération ſe marchande à fort-fait en raiſon de 12 à 15 ℔ le mille de pieds de ce petit plant, à diſtance de 50 à 60 toiſes du lieu du *levage* à celui de la plantation; le plant qui croît naturellement au travers & dans les bruyeres, eſt préférable à celui des ſemis artificiels qui ſont ordinairement trop ſerrés, & le gazon ſans conſiſtance.

Lorſque les pinades ſemées en plains maſſifs ſe trouvent ſerrées & trop garnies de plant, on peut les éclaircir modérement dans la 4 ou 5^e. année; & ſi dans la 8 & 9^e. année, quand les arbres acquierent la groſſeur de 3 à 4 pouces de tour, on les juge encore trop garnies, on arrache, ou bien l'on coupe ces arbres ſans endommager ceux qui reſtent; on en fait des fourneaux de charbon très-propres à la cuiſine & préférables pour la taillanderie à tous les autres charbons; ces pinades n'en viendront que mieux d'être un peu éclaircies à ces époques.

La progreſſion du pin eſt très-prompte, il n'eſt point rare d'en voir de 15 à 18 ans, produire de la charpente de 4 à 5 pouces d'écariſſage & de 18 à 20 pieds de longueur propre à faire des chevrons.

La crue du pin eſt à ſon terme à l'âge de 40 à 50 ans comme le peut être le chêne à 200 ans, à cette différence que le chêne ſubſiſte encore 100 ans dans ſon retour, & que le retour du pin eſt très-prompt; auſſitôt qu'il montre & porte l'agarie, il ne demande que la coignée & d'être mis par terre; c'eſt un ſigne certain qu'il ſe gâte; un terrein en pinade peut donc produire 4 à 5 pins les uns après les autres contre l'entiere production du chêne, lequel ne réuſſirait pas dans un ſi mauvais terrein.

Le pin bienvenant & à ſon terme acquiert aſſez ordinairem^t. la groſſeur de 5, 6, 7 à 8 pieds de tour, & la hauteur de 50, 60 à 80 pieds.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

NOUVELLES OBSERVATIONS

Sur une maladie ſinguliere des abeilles dont il a été fait mention dans les Gazettes de cette année, numeros 4 & 17.

M. le Chevalier de Bellamare, Membre de la Société royale d'Agriculture du Bureau du Mans, avait penſé que la fleur de tilleul & celle du ſaule brun avaient pu occaſionner aux abeilles la maladie ſur laquelle M. Carne de Blangi demande des éclairciſſemens. Un Particulier qui habite un pays où il ſe trouve très-peu de tilleuls & de ſaules bruns, a ſoupçonné avec fondement que les fleurs des fruits à noyaux étaient pernicieuſes aux abeilles, parce qu'alors elles vuidaient une matiere jaunâtre qui les faiſait ſouvent mourir en la

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

rendant ; il a en même-temps obſervé que ces mouches ſe portaient mieux lorſque les pommiers étaient en pleines fleurs. Il s'enſuit de ces obſervations, qu'on n'a pas encore découvert la véritable cauſe de la folie mortelle dont ſont affectées tous les ans les abeilles de M. Carne de Blangi. Il y a cependant tout lieu de croire que ce mal eſt occaſionné par le ſuc de quelques plantes qui leur eſt contraire. Comme il y en a une infinité d'eſpèces qui ſont en fleurs dans ce temps là, il ſerait à propos de faire des obſervations & des expériences ſur celles dont on ne connaît pas encore aſſez toutes les différentes qualités. Si les fleurs des fruits à noyaux étaient contraires aux abeilles, comme le penſe le Particulier dont nous venons de parler, ces petits inſectes ſeraient tous malades en même-temps dans tous les Pays où il y a des fruits à noyaux, & c'eſt ce qui n'arrive pas. Il faut donc chercher une autre cauſe des accidens qui font périr les abeilles de M. Carne de Blangi & celles du Particulier qui nous a communiqué ſes réflexions. La patience, l'étude, peut-être le hazard nous conduiront au but que nous cherchons.

(1)

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages depuis le 15 Janvier au 15 Fev. dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

LIMOGES.		LYON.		MONTAUBAN.		PERPIGNAN.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Angoulême.	24*19 9	LYON.	22 17 1	Cahors.	25 3	Foix.	27 13 10
				Cauſſade.	28		
				Figeac.	21 10 4		
				Gourdon.	24 1		
Bourganeuf.	15*	Montbriſon.	23 7			Montlouis.	22* 8
				Lauzerte.	25 16 6		
				Milhau.	30*		
				Moiſſac.	24 1 3		
Brive.	22 11 2	Roanne.	20* 5	MONTAUBAN.	24 11 4	Pamiers.	26 4 1
				Murdebarrez.	17* 2 11		
				Rhodez.	25		
LIMOGES.	21	St. Etienne.	26*15 6	Ste. Affrique.	26 11 5	PERPIGNAN	31*17 6
				St. Antonin.	25 16 6		
				Villefranche.	23 8 2		
Tulle.	19 12	Villefranche.	24			Prades.	30 9
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	22 9	From. le ſep.	23 9	From. le ſep.	24 14	From. le ſep.	27 11 4
Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	3 2	Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	3 4
Avoine le ſ.	5 15 5	Avoine le ſ.	5 16 1	Avoine le ſ.	7 6 10	Avoine le ſ.	7 7 9
Foin le q.	1 5 5	Foin le q.	1 15 2	Foin le quint.	1 19 9	Foin le quint.	1 10 2
Paille le q.	13 7	Paille le q.	16 2	Paille le q.	16 10	Paille le q.	13 5

§. II.

De la Grenade.

On écrit de cette Iſle que pluſieurs des Colons des Iſles nouvellement cédées dans les Indes occidentales, ſe propoſent d'établir une diſtillation d'arrack, tirée du jus de la noix de cacao, en ſuivant la méthode des Hollandais à Batavia & dans les autres parties de l'Inde.

Battoirs a Grains.

M. l'Abbé Soumille, toujours plein de zele pour l'utilité rurale, vient de montrer à l'aſſemblée des États de Languedoc, un eſſai de *batoirs à grains*, où un ſeul homme met en jeu 32 battans ou fleaux à pouvoir frapper deux mille coups par minute. La machine eſt en grand. Il a encore quelques corrections à y faire, & il doit l'éprouver pleinement à la récolte prochaine.

Pluſieurs perſonnes de différentes Provinces ſe ſont adreſſées à nous pour avoir la brochure que M. l'Abbé Soumille a fait imprimer au ſujet de ſon ſemoir à bras; mais nous n'avons pu les ſatisfaire ſur cet article. La plupart de ces mêmes perſonnes deſireraient que Meſſieurs les Intendans fiſſent graver la figure du ſemoir, pour la diſtribuer dans les pays de leur dépendance. Par ce moyen tout le monde ſerait en état de profiter d'une machine dont l'utilité eſt reconnue. Ceux qui voudront écrire à M. l'Abbé Soumille, pourront lui adreſſer les lettres franches de tout port à Villeneuve-les-Avignon.

Demandes.

Dans une de nos Gazettes du mois de Juillet dernier, N°. 11, page 82, nous fimes connaître un mémoire qui avait été préſenté à la Chambre d'Agriculture de Rouen. L'Auteur, après avoir diſtingué les prairies artificielles en deux claſſes, ſçavoir, en haute prairie ou terre ſeche, & en baſſe prairie ou marécageuſe, indiquait d'après un Anglais, la grande pimprenelle pour la premiere, & la *Jemothé graſſ* pour la ſeconde. Les avantages qu'on peut, ſuivant l'Auteur, retirer de ces différentes prairies, ont déterminé pluſieurs perſonnes à faire quelques eſſais. On s'eſt adreſſé à nous pour ſe procurer des graines de la grande pimprenelle & de la *jemothé graſſ*. Nous nous adreſſons à notre tour à ceux qui en poſſédent aſſez pour les vendre, & nous les engageons à ſe faire connaître par la voie de notre Gazette. Nous penſons que la véritable ſource eſt en Angleterre où il paraît qu'on fait un uſage aſſez commun de ces plantes. On voudrait auſſi ſçavoir s'il faut ſemer ces graines dru ou clair, & s'il faut qu'elles ſoient bien recouvertes de terre? D'autres particuliers deſireraient qu'on leur indiquât un moyen ſûr & peu diſpendieux pour détruire la plante nommée *cauda equina*, queue de cheval, & dans quelque pays *queue de renard*, dont la racine pivote juſqu'à 5 pieds en terre, ce qui fait qu'elle reſiſte aux labours les plus profonds.

COMMERCE.

§. I.

Suite *du commerce de la Mer Baltique.*

Suéde.

LEs productions de la Suéde conſiſtent en argent, cuivre, fer, bois de conſtruction, chanvre, poix, goudron, lin, peaux & cuirs.

Au moyen de ſon cuivre & de ſon fer, elle tire tout ce qui lui manque des autres Puiſſances de l'Europe, & la balance du commerce eſt toujours en ſa faveur ſur ces deux articles.

Il ſe fait par la Ville d'Abau un commerce conſidérable des planches Suédoiſes qui ſont très-eſtimées en Angleterre & en Hollande, parce qu'elles ſont d'une ſorte de ſapin jaune qui dure long-temps. C'eſt auſſi de cette Ville que ſe tirent les meilleurs mâts.

Le Pays d'Abau fournit de très-bons chevaux qu'on appelle chevaux Finlandois & que les Allemans eſtiment les meilleurs pour remonter leur Cavalerie.

Il n'y a que 24 Villes appartenant à la Suéde qui faſſent le commerce étranger, c'eſt ce qui les fait appeller en langue Allemande les Villes d'État.*

* *On a vu par les Gazettes Anglaiſes de 1766, que ce privilége était étendu à un plus grand nombre de Villes.*